



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 11 avril 2023 à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

N° de résolution
ou annotatif

Sont présents : Messieurs : Jean-William Ayotte
Dany Minville
Jean Louis Clavet

Mesdames : Nancy Cloutier
Josée Boulay

Étaient également présentes mesdames Léona Francoeur dg
par intérim et Marie Dufresne gestionnaire administrative.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire-suppléant monsieur Normand Poirier
constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 067-04-2023

Ordre du jour


SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de mars avec
correctif rés : 66-03-2023
- 5- Suivi des procès-verbaux
- 6- Correspondance du mois (liste)
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9-Résolutions et règlements:**

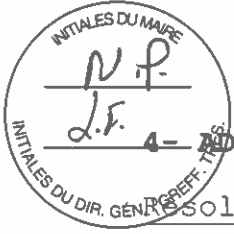
- 9.1 : Soumission pour vidange de fosses
- 9.2 : Centre colombien voir rés. 197-09-21
- 9.3 : Adoption budget HLM et nomination pour 2
représentants municipaux
- 9.4 : borne d'arpentage (803, rte 132)
- 9.5 : pompes pour site de traitement ??
- 9.6 : PRABAM suivi
- 9.7 : Lotissement/ demande MRC
- 9.8 : Publicité 50 ans du CLSC
- 9.9 : Demande de dons fermières de Gde Vallée
- 9.10 : avocat
- 9.11 : soumission réparation du Ram/ et pneus
- 9.12 : DG offre d'emploi
- 9.13 : entente pour dragage
- 9.14 : PM Desjardins
- 9.15 : annuler résolutions # 27-02 et 55-03
- 9.16 : avis de motion et projet de règlement
- 9.17 : Bâtiments patrimoniaux
- 9.18 : URLS
- 9.19 : congrès des bibliothèques
- 9.20 : soumission pour audit année 2023
- 9.21 : émission permis construction
- 9.22 : invitation chambre de commerce

- 10- note de la dg- dépôt lettre de démission du maire
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Maire-suppléant


Greffière-trésorière



4- ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Résolution # 068-03-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2023

N° de résolution
ou annotation

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mars 2023 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 069-03-2023

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023 au moins quarante-huit heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 mars 2023 est approuvé, avec correctif de la résolution # 66-03-2023 tel que présenté aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- SUIVI DES PROCES VERBAUX

6 CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au conseil municipal avant la séance pour consultation. La correspondance fait partie intégrante du procès-verbal.

ADOPTION DES COMPTES

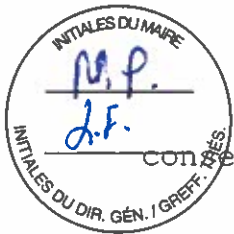
Résolution # 070-03-2023

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} MARS au 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 MARS 2023;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de mars 2023 au montant de 62 947.98\$ soient acceptés, prélèvements montant de 10 438.65\$ et salaires pour 25 718.67\$. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, les paiements directs et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou



conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 071-03-2023

N° de résolution
ou annotation

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENT AU MONTANT DE
34 694.19\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement au 11 avril 2023;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiement soit acceptée au montant de 34 694.19\$ et que la greffière-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 072-03-2023

Soumission pour vidange de fosses

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim, madame Léona Francoeur à procéder à des demandes de soumission auprès d'au moins deux entrepreneurs pour les travaux de vidange de fosse du réseau d'égout ainsi qu'aux citoyens hors secteur comme par le passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 073-03-2023

Suivi de la résolution #197-09-21 /Centre colombien

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal émettra un chèque d'un montant de 500\$ tel qu'entendu dans la résolution citée plus haut en lien avec la génératrice (sécurité civile) installée au centre Colombien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

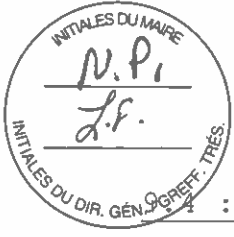
9.3 : Résolution # 074-03-2023

Adoption État financiers 2022, budget 2023 et nomination
nouveaux membres pour l'Office municipal d'habitation

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les États financiers pour l'année financière 2022 présenté par le HLM, de même que le budget présenté pour l'année financière 2023 et le montant de 3 645\$ représentant la part annuelle de la municipalité.

QUE madame Josée Boulay et Jean William Ayotte soient mandatés à représenter la municipalité au HLM.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 : Résolution # 075-04-2023

Borne d'arpentage

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE DANY MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à prendre contact avec un arpenteur afin de faire remettre en place la borne d'arpentage du 803, route 132 qui avait été arrachée par les employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Résolution # 076-04-2023

Site de traitement/pompes

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de deux pompes pour le site de traitement au coût de 956\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : PRABAM reporté

9.7 : LOTISSEMENT reporté

9.8 Résolution # 077-04-2023

50 ans du CLSC

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de contribuer au 50 ans du CLSC et autorise un montant de 150\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution # 078-04-2023

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE DANY MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 50\$ aux fermières de Grande Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

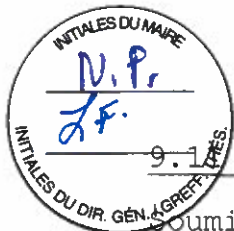
9.10 : Résolution # 079-04-2023

Avocat

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise Madame Léona Francoeur dg par intérim à prendre les démarches auprès des procureurs de la municipalité pour le cas de l'ex employé portant le # 4-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.11 : Résolution # 080-04-2023

Commission réparation du Ram et achat de pneus

N° de résolution ou annotation
SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse vérifier le Ram chez le concessionnaire et procède à l'achat de deux pneus au garage Bouchard au coût de 712.84\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : DG/offre d'emploi- reporté

9.13 : Résolution # 081-03-2023

Sédiments/ dragage au quai Fédéral

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme s'était montrée intéressée à recueillir les sédiments qui seront extraits au quai;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement retenu devait être l'éco centre situé dans la route de la Colonie;

CONSIDÉRANT QU'après analyse : il s'avère que ces sédiments ne peuvent être utilisés pour réparer des routes non pavées, que l'éco centre est plein de bois, de bardeau d'asphalte qui n'ont pu être broyé l'an passé et qu'il ne reste plus d'espace libre; que le pont ne pourrait supporter une charge excédentaire de 20 tonnes et qu'il y a un risque étant donné que la rivière est tout près.

POUR TOUTS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal se voit dans l'obligation de mettre fin à ce dossier et annuler les démarches qui ont été entreprises.

QUE l'entrepreneur devra s'assurer que la route du Quai soit praticable en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 : Résolution # 082-09-2023


PM Desjardins


SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

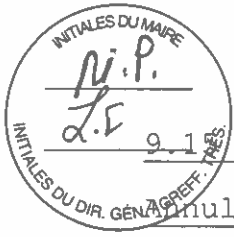
QUE madame Francoeur, dg par intérim procède comme par les années passées à la demande avec la caisse Desjardins pour obtenir l'aide financière pour les après-midis Desjardins.

QUE le comité des loisirs contribue pour la part manquante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Maire-suppléant


Greffière-trésorière



9.16 : Résolution # 083-03-2023

Annulation résolutions

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal annule les résolutions suivantes
pour les raisons mentionnées lors de la réunion : # 27-02-
2023 & 55-03-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 : Résolution # 084-03-2023

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement

Monsieur Dany Mainville conseiller :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté à une prochaine séance subséquente, le règlement numéro 2023-03, abrogeant le règlement 2021-001 portant sur les assurances collectives des employés municipaux.
- Dépose le projet de règlement numéro 2023-03 intitulé : Règlement portant sur les assurances collectives des employés de la municipalité de Cloridorme

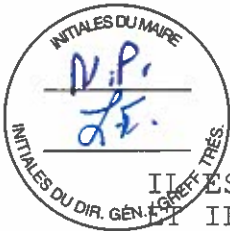
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 : Résolution # 085-03-2023

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - DEMANDE
POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES IMMEUBLES
PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE

ATTENDU QUE :

- le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;
- des efforts considérables ont été entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;
- le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;
- les propriétaires de biens anciens sont de plus en plus confrontés à un refus d'assurabilité;
- les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;
- les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;



IL EST PROPOSÉ PAR JOSEÉ BOULAY, CONSEILLÈRE:
IL EST RÉSOLU QUE :

- la Municipalité DE CLORIDORME demande:

N° de résolution
ou annotation

Au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

*à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution

- la Municipalité transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.18 : Résolution # 086-08-2023

URLS/programme ACTIF

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'envoi d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme ACTIF de l'URLS par le comité des Loisirs, afin d'obtenir du matériel de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 : Résolution # 087-09-2023

AGA CR\$BP

SUR LA PROPOSITION DE DANY MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les bénévoles de la bibliothèque à se rendre à Carleton le 27 mai prochain afin d'assister à l'AGA. Tous les frais reliés à ce déplacement sont remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.20 : Résolution # 088-09-2023

Soumission Audit 2023

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Léona Francoeur, dg par intérim à faire parvenir des soumissions auprès



au moins deux firmes spécialisées afin d'obtenir des prix pour les prochains audits (fin d'année, recyq-qc) selon les besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° de résolution
ou annotation 9.21 : Résolution # 089-04-2023

Émission permis construction

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme que monsieur Jean Louis Roy effectuera les demandes de permis de rénovation et construction selon les besoins aux mêmes conditions que l'an passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.22 : Résolution # 090-04-2023

Chambre de commerce/invitation

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate monsieur Ayotte à se rendre à l'invitation reçue de la Chambre de commerce de Gaspé qui se tiendra jeudi, le 13 mai.

Les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-Directrice générale : dépôt de la lettre de démission du maire, des élections se tiendront le 18 juin.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions portant sur : le nouveau site internet, neigière, inspecteur municipal, pavage portage Anse-à-Valleau.

Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h35

« Je, Normand Poirier maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Maire-suppléant


Greffière-trésorière

